

**L'HOMME**

**L'Homme**

Revue française d'anthropologie

177-178 | 2006

Chanter, musiquer, écouter

---

## Du mariage “arabe” au sens de la parenté De “frère-frère” à “frère-sœur”

Frédérique Fogel

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/21738>

DOI : 10.4000/lhomme.21738

ISSN : 1953-8103

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2006

Pagination : 373-394

ISSN : 0439-4216

### Référence électronique

Frédérique Fogel, « Du mariage “arabe” au sens de la parenté », *L'Homme* [En ligne], 177-178 | 2006, mis en ligne le 01 janvier 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/21738> ; DOI : 10.4000/lhomme.21738

---

# Du mariage “arabe” au sens de la parenté de “frère-frère” à “frère-sœur”

Frédérique Fogel

*Et, par les temps qui courent,  
on trouvera toujours quelque mathématicien  
pour démontrer que deux cousines  
parallèles à une même troisième  
sont parallèles entre elles.*

Pierre Bourdieu.

LE MARIAGE ENTRE cousins parallèles patrilatéraux (Ego masculin épouse sa *bint 'amm*, « fille de l'oncle paternel » ; Ego féminin épouse son *ibn 'amm*, « fils de l'oncle paternel ») a suscité depuis cinq décennies une littérature abondante<sup>1</sup>. Sans proposer une nouvelle recension mais pour situer ma démarche, je retiendrai de cette réflexion quelques éléments parmi d'autres. D'abord, l'approche « classique », dont se sont inspirées les interprétations fonctionnalistes d'ordre politique et économique (notamment Chelhod 1965 et Peters 1967), considère cette union comme le moyen de maîtriser la perpétuation du système segmentaire (Barth 1954) : potentiellement créateur d'une lignée nouvelle, c'est-à-dire à même d'initier une fission à chaque génération, chaque homme renforce au contraire le patri-lignage par le mariage de ses enfants aux enfants de son frère. Ensuite, plusieurs contributions relativisent cette vision mécaniciste en soulignant le caractère cognatique de la parenté (Murphy & Kasdan 1959 et 1967), la confusion structurelle des lignées (Lefébure 1981), l'existence d'« ambilignages » (Brown & Sawoyan 1977) et les échanges matrimoniaux entre lignées hiérarchisées (Caratini 1989). Enfin, quatre constats ont été établis, dont la corrélation est indispensable à toute approche du sujet : le caractère très limité des prohibitions matrimoniales, l'orientation bilatérale des groupes de filiation (Bonte 1994 et 2000a), la différenciation entre « groupe de filiation » et « groupe de parenté », l'interdépendance entre valeurs agnatiques prédominantes et pratiques cognatiques largement développées (Barry 1998 et 2000). Mon analyse de l'exemple nubien (Fogel 1997) concorde avec cette option, en démontrant notamment comment l'agnatisme se reproduit à travers une préférence mnésique masculine, et comment les représentations féminines de la parenté, qui se fondent sur la latéralité et le cognatisme, contrent ces pratiques de l'oubli et servent le dessein agnatique des groupes de filiation, donc l'idéologie fondamentale des sociétés du monde arabe.

1. Voir les principales références dans la bibliographie, pp. 392-393.

Dans le présent article, je poursuis l'analyse des faits nubiens de parenté en développant le point de vue des genres (homme et femme, individu et collectif) dans une perspective à la fois plus globale et plus détaillée. Le discours de parenté est appréhendé en fonction de la position généalogique relative du locuteur : Ego féminin parle généralement en tant qu'épouse, mais aussi en tant que proche parente de l'épouse ou de l'époux – les hommes et les femmes qui coproduisent ce discours forment la « partie » d'Ego féminin. L'analyse procède alors par comparaison avec le discours de parenté d'Ego masculin (époux ou proche parent de l'époux ou de l'épouse, membre de la « partie » d'Ego masculin). Considérer la parenté du « côté des femmes » renvoie également à des formules utilisées en premier lieu par les femmes pour décrire certaines positions généalogiques et combinaisons matrimoniales, formules à partir desquelles sont étudiées les conséquences prospectives et rétrospectives de ces unions sur les positions relatives de parenté. Mon objectif théorique est d'initier un décentrement heuristique des positions relatives de parenté : montrer que les cousins qui se marient le font avant tout en tant qu'« enfants de germains », c'est permettre le passage de la paire « frère-frère », qui figure le point nodal du système segmentaire, à la paire « frère-sœur » dont je montrerai qu'elle constitue l'opérateur central de la parenté arabe.

### Quelques éléments contextuels

Chez les Nubiens kenuz, sunnites de rite malékite, les valeurs islamiques fondent les normes dominantes unanimement reconnues, explicitement revendiquées dans les affaires matrimoniales, notamment par l'expression juste des prohibitions coraniques. La relation asymétrique des genres, manifeste dans la version locale de l'idéologie islamique, est moins prégnante dans les pratiques et conceptions traditionnelles qui accordent à la femme, en général âgée mais pas forcément, instruite ou non, migrante ou sœur, une position structurale importante, voire centrale<sup>2</sup> : son rôle est incontestable en matière de parenté et de mariage, par la parole et par les actes. L'organisation sociale kenzi se caractérise par une idéologie segmentaire fondée sur la patrification, un mode de résidence patriviri-, viri- ou néolocal, et une endogamie très forte. Chaque Kenzi se présente et identifie les autres par l'appartenance tribale : de façon classique, la tribu est composée au plus large des descendants en ligne paternelle d'un ancêtre fondateur et éponyme, organisée en lignages nommés à partir des fils de l'ancêtre, lignages qui se subdivisent à leur tour en un nombre variable de lignées portant le nom d'un ancêtre relativement récent. Dans le lignage fergenab, de la tribu des Mehennab, l'énoncé complet du nom personnel compte huit termes, le quatrième étant l'ancêtre de lignée.

Ce cadre idéologique informe, pour une part, le savoir sur la parenté : des généalogies ne contenant que des prénoms masculins sont périodiquement rédigées par des hommes, sous forme de récits, de listes et d'arbres, et conservées par

2. L'argument concernant la migration comme déterminant du statut social collectif et individuel ne sera pas développé ici, pas plus que ne le sera la discussion sur les valeurs idéologiques distinctives organisant la hiérarchie entre les tribus kenuz.

les têtes de lignage. Ce sont les femmes qui m'en ont parlé en premier, et j'ai obtenu de leurs détenteurs la possibilité de les étudier, avec des hommes désignés par d'autres comme intéressés par les questions de parenté, et avec des femmes pour lesquelles l'occasion avait de l'importance – les autres écrits sont les généalogies globales, mixtes, que j'ai progressivement mises en place et qui ont été largement commentées par des femmes et par des hommes. Les actes du savoir officiel ne sont donc ni complexes ni pléthoriques, et servent de support à la remémoration, masculine, de la structure segmentaire tribale. Tout le reste, c'est-à-dire l'essentiel des discussions de parenté, relève d'un savoir autre, oral, féminin ou mixte, fondamentalement lié à la pratique matrimoniale.

### Le jeu généalogique

Le lignage fergenab, qui détient une position sociale prédominante, connaît un taux d'endogamie de plus de 95%. Les rares cas d'exogamie, sur lesquels je reviendrai, concernent des hypogamies féminines, « corrigées » à la génération suivante par le mariage des enfants dans le lignage de leur mère. La très grande majorité des mariages unissent donc des cousins, réels ou classificatoires, de même génération (ou non, je reviendrai aussi sur les décalages qui engendrent des situations remarquables). Ego et Alter occupent réciproquement plusieurs positions de parenté, ils participent d'un réseau où les interrelations peuvent être décrites suivant plusieurs cheminements. Dans ce paysage généalogique complexe où tous les cousins sont parallèles et croisés, patri- et matrilatéraux, dès lors que l'on raisonne sur plus de deux générations, tous sont des conjoints potentiels. Il est donc toujours possible, en choisissant un cheminement parmi d'autres, en sautant des « pas », en privilégiant la collatéralité sur la filiation, de démontrer qu'un mariage correspond à l'idéal de mariage entre CPP. Ce choix se fonde sur un système de manipulations généalogiques, masculines, féminines et mixtes, quotidiennement à l'œuvre dans les discussions sur les généalogies en général, et sur les mariages en particulier.

Tout le jeu généalogique consiste à démontrer la relation de cousinage entre les époux (ou les promis) Ego et Alter, c'est-à-dire à enchaîner liens d'ascendance, de germanité et de descendance, sur un nombre variable de pas. Les démonstrations se réalisent à l'aide de la main droite. Chaque doigt représente une lignée ; chaque phalange ou coussinet, un individu masculin ou féminin. L'aire d'exercice s'étend sur quatre lignées (de l'auriculaire à l'index) et quatre générations (phalanges supérieure, médiane, inférieure et coussinet). Le trajet est effectué par le pouce qui part d'Ego (coussinet de l'auriculaire ou de l'annulaire), remonte les phalanges sur plusieurs générations, passe à la phalange correspondante ou non du doigt adjacent (les deux lignées ne comportent pas forcément le même nombre de générations), et redescend jusqu'au coussinet, Alter. Le frottement du pouce sur les deux phalanges les plus élevées du parcours indique la germanité. De cette première paire de germains, de même sexe ou non, descendent deux séries de cousins, parallèles ou croisés, que l'on peut pointer deux à deux, et dont

sont issus les époux. La longueur du trajet d'un coussinet à l'autre importe peu, certains pas enjambent une génération, et un grand nombre de combinaisons sont possibles jusqu'à associer les quatre lignées. Ce jeu de main, manipulation au sens premier du terme (du lat. *manus* : « main, arranger avec la main »), définit le *min'andena*, l'« entre-nous », c'est-à-dire l'espace de l'endogamie. Cette manière de dire, en rendant visible sur le corps et en comptant, sert systématiquement quand deux personnes, parentes, en évoquent une troisième, absente ; c'est également une pratique usuelle dans des cercles d'échange variés, duels ou collectifs selon le genre, mixtes entre parents proches, c'est-à-dire dans la famille restreinte ou élargie aux germains de l'époux ou de l'épouse.

## Les cadres de l'analyse

Élisabeth Copet-Rougier, tout en considérant le mariage entre CPP\* comme un idéal culturel, se donne pour exercice d'en suivre la « règle » au pied de la lettre, et d'en tirer tous les développements logiques. Elle en vient très vite à démontrer l'impossibilité de ce modèle car « il faut à chaque changement de génération adjoindre un nouvel élément, à savoir un germain masculin » (1994 : 455) : il faudrait donc que chaque frère dispose d'au moins une sœur, et d'un autre frère qui engendre deux garçons<sup>3</sup>. En acceptant l'idée du « modèle impossible », tout en soulignant qu'il procède d'une logique mécaniciste, je propose pour ma part l'exercice inverse : celui de coller à la part du modèle culturel qui s'incarne le plus exactement dans la pratique, en raisonnant sur l'opération de classification qui consiste à faire de chaque cousin(e), un(e) CPP – c'est-à-dire un(e) époux(se) potentiel(le) –, et sur toutes ses conséquences logiques.

En effet, le mariage « arabe » fonctionne sur deux logiques contingentes, l'une généalogique (des manières de faire), l'autre terminologique (des manières de dire). Pour aborder la première, et en tenant compte de l'impossibilité mécanique présentée ci-dessus, il faut admettre qu'il suffit d'une répétition du modèle FBS = FBD, modèle tenu ici pour archétypal des unions endogames, pour obtenir de façon mécanique une situation « confuse » où les liens entre les personnes sont multipliés (Lefébure 1981), où les lignées ne sont plus distinguées (Bourdieu 1980). Ce qui signifie que ce mariage se réalise, dans la plupart des cas, entre CPP classificatoires, et que Ego et Alter ont le choix entre plusieurs cheminements pour décrire leurs interrelations. Autrement dit, l'équivalence terminologique du point de vue d'Ego masculin, entre *bint'amm*, cousine et épouse (la réciproque est vraie pour Ego féminin), voile la différence entre catégories de cousins et entre relations de parenté. La logique terminologique est

3. « Poussé au bout de sa logique, le mariage arabe ne peut être modélisé de façon mécanique car il contient dans les conditions de sa reproduction le déni même de ce qui fonde sa validité. Ce faisant, il introduit à chaque moment de sa reproduction des éléments qui ne sont pas compris dans sa structure de base et qui n'ont pas la même valeur : deux frères d'un côté, un frère et une sœur de l'autre » (Copet-Rougier 1994 : 456).

\* Pour le sens des abréviations en capitales utilisées dans la suite, voir le « glossaire de la parenté », *L'Homme*, 2000, 154-155 : 728-729.

pour une grande part dépendante du genre d'Ego, en ce que la démonstration du cousinage qui légitime ce mariage met en jeu la question de la latéralité. Entre cousins parallèles, FBD = FBS, si le seul lien entre eux dérive de la germanité de leurs pères respectifs, alors les deux époux se positionnent du même côté – ce qui est également le cas lorsque MZD = MZS. Entre cousins croisés, si FZD = MBS, l'épouse se marie « du côté de sa mère » tandis que l'époux se marie « du côté de son père » (la figure symétrique inverse pose la même disjonction). Et si les époux sont cousins parallèles et croisés bilatéraux, alors ils ont le choix de mettre en avant l'un ou l'autre des « côtés ». Ces manières de dire les relations de parenté constituent autant de manières de traiter le décalage structurel entre l'abondance des liens et la pauvreté du catalogue terminologique.

Le principe matrimonial est extrêmement simple : tout mariage, parce qu'il unit des CPP, est un bon mariage. La question porte alors sur les modalités pratiques et symboliques du jeu généalogique sur ce cousinage particulier qui rend possible le mariage ou le justifie *a posteriori*. L'opération matrimoniale fonctionne à double sens : le mariage est un cousinage abouti entre cousins de sexes opposés ; le cousinage présuppose mécaniquement une relation antérieure de germanité, choisie ou favorisée elle aussi, comme le cheminement du cousinage, parmi plusieurs relations – germanité masculine du point de vue d'Ego masculin ; féminine ou mixte pour Ego féminin.

Comparer les cheminements et les interprétations selon les genres fait sens sur plusieurs plans sociologiques. À l'échelle de l'idéologie segmentaire, la question est déjà pertinente : si les femmes possèdent comme les hommes un discours de la globalité sur la tribu et sur le lignage, les généalogies (écrites et orales) masculines ne présentent que des hommes tandis que les généalogies (orales) féminines font apparaître des femmes, ce qui permet le cas échéant de mémoriser des segments masculins interrompus. Autrement dit, dans une logique agnatique, ils mettent en avant les liens de germanité « frère-frère » pour démontrer les rapports de cousinage dans le temps, dans la verticalité, tandis qu'elles y ajoutent les liens utérins et de germanité « frère-sœur » et « sœur-sœur » pour étendre le paysage généalogique dans la latéralité.

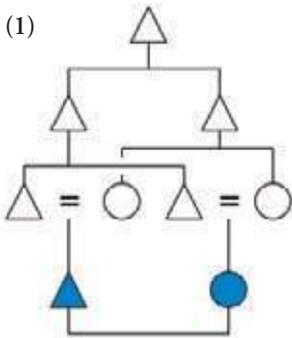
Une autre échelle prend en compte des ensembles de parenté au plus proche pour définir les contours des champs matrimoniaux. Ces ensembles ne correspondent pas aux groupes de filiation tels que les définit la règle de filiation agnatique : ils n'y sont qu'associés à un certain niveau discursif par Ego masculin. Ils ne correspondent pas non plus aux parentèles déterminées par les pratiques cognatiques. Ces groupes ne distinguent pas des hommes et des femmes, mais des « parties » regroupant les hommes et les femmes qui se situent de part et d'autre de l'union, la partie du marié et celle de la mariée : par exemple, le frère d'Ego féminin décrit les liens d'Ego avec son conjoint de la même façon qu'elle. Ces ensembles pourraient être définis comme la réunion de personnes, hommes et femmes, énonçant le même discours, c'est-à-dire les locuteurs d'un même point de vue sur les affaires de parenté. Les stratégies et arguments respectifs ne sont pas tant fonction de leur propre genre mais surtout du côté où ils et elles se situent.

Hommes et femmes partagent l'idéologie du groupe, tout comme ils travaillent à sa cohésion et à sa reproduction. S'ils jouent le même jeu généalogique et utilisent souvent les mêmes « coups », ils peuvent aussi le concevoir et le verbaliser différemment, empruntant des parcours différents et des terminologies distinctes. Certaines pratiques et représentations sont partagées, d'autres sont exclusives, et le discours d'Ego sexué donne sens à cette élaboration fondamentale, structurelle mais également opportuniste.

## Liens multiples, parcours de genre, mémoire de la patrilignée

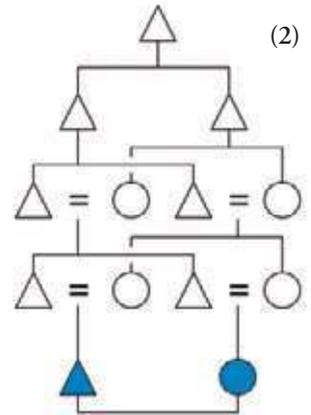
Un mariage « arabe » n'arrive jamais seul... La logique des pratiques et des discours ne se saisit que dans l'interrelation des unions, en diachronie et en synchronie. Membre d'une fratrie, d'un groupe de cousins et d'une lignée, chaque individu possède plusieurs identités généalogiques relatives.

Le schéma 1<sup>4</sup> rend compte de mariages de germains de même sexe<sup>5</sup> : en G + 1, deux mariages du type FBD = FBS sont en même temps du type MZD = MZS.



En G0, les époux sont cousins parallèles bilatéraux, mais surtout, pour ce qui nous concerne, à la fois patri- et matrilatéraux, c'est-à-dire que chacun peut remonter jusqu'à l'ancêtre de lignée par sa mère et par son père. L'époux dit s'être marié du côté de son père (avoir épousé sa FBD), tandis que l'épouse dit s'être mariée du côté de sa mère (avoir épousé son MZS). Même dans un espace séquentiel réduit, où la référence lignagère est très proche, et où la conscience d'appartenir au même groupe est très forte, deux options distinctes sont exprimées.

Le schéma 2 adjoint une génération : le double mariage en G + 2 est reproduit dans les mêmes termes en G + 1. Ego dispose d'un éventail élargi pour décrire ses liens avec Alter, mais dans un premier temps, il demeure dans le champ des deux générations successives, et utilise selon son genre les cheminements masculin et féminin identiques à ceux du cas précédent. Si l'espace généalogique de la discussion s'étend, par exemple afin de situer une cousine de la grand-mère maternelle d'Ego, en G + 2, sont



4. Les cas que je présente ci-dessous proviennent des généalogies recueillies chez les Fergenabi. La seule simplification que j'ai opérée a consisté à restreindre les fratries pour ne retenir que quelques exemples d'unions parmi un grand nombre.

5. De mon point de vue, il ne s'agit pas du mariage par échange (*baddâl*) traité notamment par Pierre Bonte (1994) et Édouard Conte (2000) : le sens propre de cette union à cette échelle généalogique est à chercher dans la série des unions sur plusieurs générations, les quatre personnages en G + 1 étant des cousins parallèles avant que d'être des germains de même sexe deux à deux. Les Fergenabi n'encouragent pas les mariages par échange sans antériorité, par exemple entre lignages, de crainte que l'échec d'un couple n'entraîne l'échec de l'autre.

pris en compte les mariages de cette génération. C'est là la dimension maximale en nombre de générations que puisse atteindre une discussion de cousinage, sur les trois phalanges et le coussinet de chaque doigt.

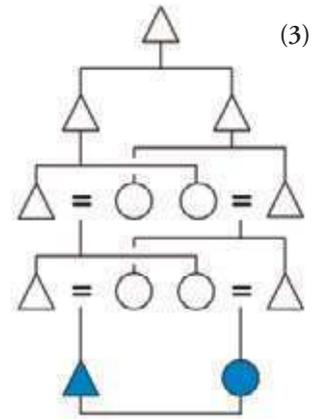
Sur quatre générations, quels sont alors les choix ? Ego masculin présente une suite de réductions : FFFBDDDD > FFBDD > FFBD. La disparition de certains intermédiaires s'effectue donc sur les deux lignées de façon identique, puis une fois de plus du côté de l'épouse (lignée féminine réduite), ce qui transforme une figure parallèle en oblique.

Toutes ces figures sont interprétées comme équivalentes à FBD. Ego féminin dit qu'elle s'est mariée du côté de sa mère : MMMZSSS > MMZSS > MMZS, elle efface le père de son époux (*l'important, c'est le côté ; avec ou sans son père, c'est la même chose*). La réduction n'aboutit pas à MZS car, dit-elle, MM est encore vivante. La figure ultime est donc oblique.

Le schéma 3 illustre des mariages de germains de sexe différent : en G + 2, un premier mariage entre CPP est suivi du mariage de leurs enfants selon le même modèle. En G0, les époux sont cousins croisés bilatéraux, à plusieurs titres, que l'on considère une seule génération ascendante ou deux. Mais Ego et Alter sont en même temps CPP, par la germanité de leurs arrière-grands-pères. Ce cheminement plus long est choisi avec la plus grande fréquence par Ego masculin. Ego féminin préfère considérer qu'elle a épousé son MBS, au plus proche, mais elle admet également le parcours le plus long lorsque la discussion porte sur un plus grand groupe de parents.

Reprenons maintenant le schéma 1 : Ego masculin considère qu'il a réalisé un « bon mariage » puisqu'il a épousé sa FBD, il fonde son interprétation sur sa position dans sa lignée paternelle ; il efface le cheminement alternatif où figureraient des femmes, sa mère ou sa tante maternelle, mère de son épouse. Ce faisant, il efface également un homme de sa patrilignée, le frère de son grand-père paternel, qui est donc aussi le père de sa mère, celui qui a donné ses deux filles en mariage aux deux fils de son frère. Ce grand-oncle patrilatéral, qui n'a pas engendré de fils, va disparaître de la mémoire généalogique masculine : par conséquent, le nombre des membres masculins de la patrilignée se trouvera réduit, tout comme la mémoire de cette lignée. Ego féminin prend également en compte sa ligne paternelle, mais elle établit le lien avec les générations antérieures par les femmes, en posant qu'elle a épousé son cousin parallèle matrilatéral. Cette option matrilatérale permet la remémoration des germains en G + 2, et le malheureux père de deux filles persiste dans la mémoire familiale. C'est donc à travers le discours d'Ego féminin que la patrilignée conserve son intégralité.

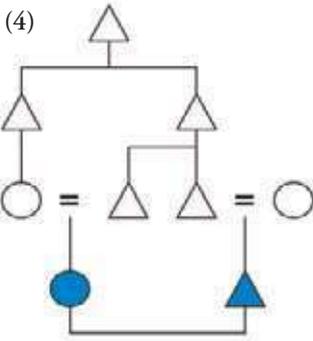
Par la répétition des mariages entre cousins, et quelles que soient les figures envisagées, les liens de cousinage sont multipliés. Les réductions opérées par chaque acteur dans les chaînes généalogiques obéissent à plusieurs logiques, distinctes et toutes liées au genre. Il est remarquable que dans le cas des mariages



répétés entre paires de germains de même sexe (schéma 2), les réductions exprimées par Ego masculin comme par Ego féminin aboutissent à des figures obliques : chaque genre propose une lecture latérale des liens de parenté, patri- ou matrilatérale ; dans ces espaces généalogiques relativement étendus, c'est l'oblique qui marque le mieux l'importance de la latéralité.

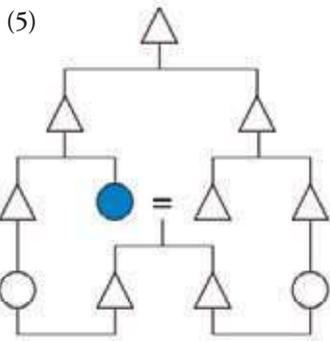
### Choix latéraux, visions d'ensemble

Les deux exemples suivants traitent des choix d'itinéraire permettant ou non, selon les cas, de présenter une vision d'ensemble des groupes de parents. Le schéma 4 illustre les deux discours de genre : Ego masculin est décédé, son frère dit qu'il a épousé sa FBD, limitant son aire de réflexion aux deux générations nécessaires et suffisantes ; dans un premier temps, Ego féminin donne la même interprétation, puis elle prend en compte une génération supplémentaire pour situer son époux comme MFBSS, c'est-à-dire en utilisant sa matriline. Son commentaire est significatif du fait qu'il n'est pas ici question d'avancer une quelconque primauté de la ligne féminine ou de redoubler les itinéraires pour la beauté de l'exercice : il s'agit d'apporter la preuve qu'elle est liée à son époux « des deux côtés » (*bi l-nahayten*) par son père et par sa mère. L'interprétation féminine ne constitue pas une alternative mais une opération de cumul qui permet d'exprimer, à travers la multi-



PLICITÉ DES LIENS, la globalité de la lignée : le tout est formé par le cumul des côtés. Alors que, pour les hommes, le « bon mariage » unit des CPP réels ou classificatoires – et dans ce cas, la démonstration par réduction de l'identité CPP est toujours possible –, les femmes associent le « bon mariage » à la bilatéralité.

C'est également le cas de la situation présentée par le schéma 5 : le même Ego féminin commente le mariage de ses deux fils, l'un du côté de son époux (avec la fille du frère de ce dernier), l'autre de son côté (avec la fille de son propre frère). Chaque mariage est un mariage entre cousins : les deux mariages pris ensemble forment un ensemble solide en renforçant la cohésion de la lignée, cohésion qu'il est prévu de renforcer encore par des mariages entre les enfants des deux frères, fils d'Ego. Elle a marié ses fils « des deux côtés », comme elle-même était liée à son époux « des deux côtés » – cette expression vaut pour une union isolée, ou pour deux unions corrélées.



Ces exemples montrent concrètement les limites de l'interprétation fonctionnaliste du mariage « arabe », et vont plus loin. Si deux frères contrent le risque de fission en mariant leurs enfants, ils répondent en fait à une menace virtuelle qui fonde la segmentarité : la fission participe du développement logique du système segmentaire, dans une certaine mesure. Cette « certaine mesure » correspond justement à la

force de l'idéologie agnatique qui s'oppose au risque segmentaire. Il apparaît nettement que s'il s'agit de renforcer la cohésion lignagère – c'est-à-dire renforcer une idéologie déjà solide –, le mariage FBD = FBS n'est pas le seul moyen. C'est par la répétition des mariages au plus proche, des nombreuses figures de l'endogamie entre cousins parallèles et croisés, réels et classificatoires, donc par le recours à des resserrements entre lignes agnatiques et cognatiques, que se pratique concrètement la cohésion des groupes de parenté. Les patrilignages sont des représentations idéologiques fabriquées par gommage opportuniste des individus et des relations qui montreraient une alternative à la filiation agnatique. Le véritable travail se fait dans la conjonction avec les matrilignées et des bi-lignées, qui renvoie très exactement au lien entre « les deux côtés », valorisé par les femmes, c'est-à-dire à la relation « frère-sœur » proprement cognatique.

### Mariage oblique, inceste “par comput”

Choisir un itinéraire parmi d'autres signifie mettre en avant une identité généalogique singulière, dont la constitution se rapporte au genre et à l'étendue de l'espace des relations pris en compte. J'ai montré plus haut (schéma 2), sur quatre générations, comment certaines réductions de chaîne transforment une figure horizontale (ou parallèle) en oblique, opération rendue possible grâce à l'accentuation de la latéralité. La transformation inverse, de l'oblique à l'horizontal, existe également et se joue dans un espace généalogique plus réduit.

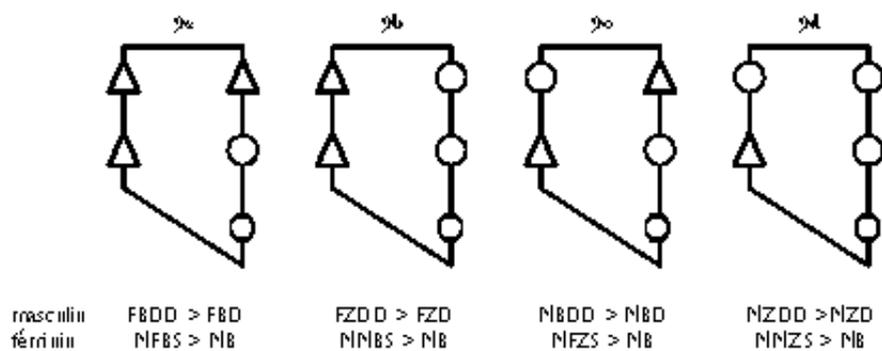
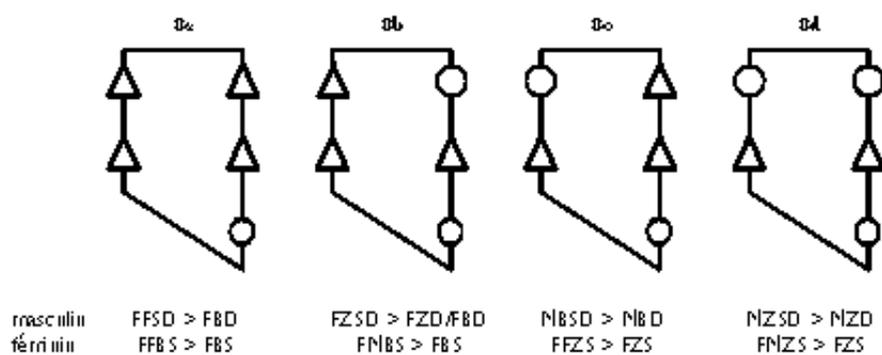
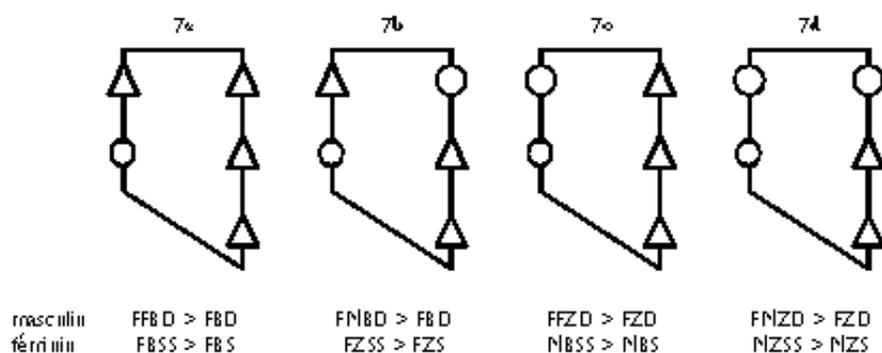
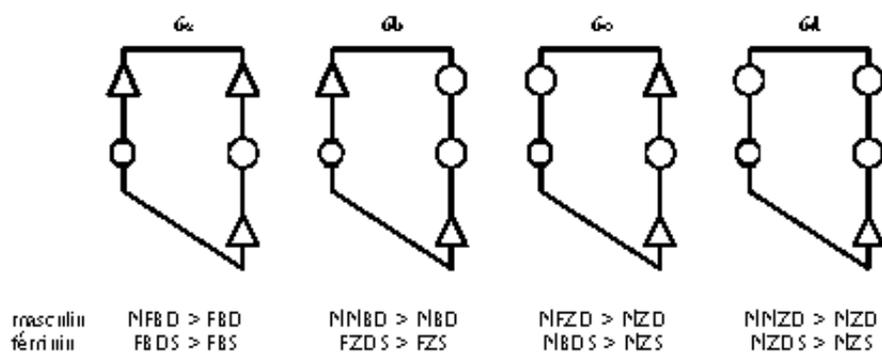
La question porte ici sur les mariages obliques dont les chaînes de relations s'étendent sur trois générations. Ces figures matrimoniales, relativement fréquentes dans le corpus fergenab, correspondent à des manières de prendre en compte la différence des âges dans les fratries constituées sur une période longue : dans ces mariages obliques comme dans les autres, l'époux est toujours plus âgé, même de quelques mois, que l'épouse. Il s'agit alors d'examiner le processus d'élimination d'un ou de deux chaînons du cheminement, le passage de quatre pas à trois pas, qui transforme la figure bancale de ces mariages intergénérationnels en de véritables parallélogrammes (carrés ou losanges), qui parlent justement le langage du cousinage au premier degré (trois pas), ou en un triangle par la suppression de la paire supérieure, triangle qui marque un inceste oncle/niece d'un certain type (deux pas). Les seize figures des schémas 6 à 9 (cf. p. 383) représentent tous les cas de mariages obliques et les opérations de réduction effectuées par les époux, Ego masculin et Ego féminin, opérations qui sont aussi l'objet des jeux de mains expliqués plus haut.

Plusieurs lectures sont possibles en fonction des liens de filiation ou de germanité, ou plus exactement selon la combinaison de ces liens entre Ego et Alter. Toutes les chaînes commencent par une relation d'ascendance (A), se poursuivent soit par une seconde relation d'ascendance, soit par une relation de germanité (G), puis dans le premier cas par une relation de germanité, dans le second par une relation de descendance (D) et se terminent par une relation de descendance (AAGD – AGDD). La manipulation consiste à éliminer un chaînon pour obtenir une figure du type AGD.

Nous allons suivre chaque opération sur le tableau, en partant d'une constatation globale sur l'obliquité. Quand Ego, masculin ou féminin, appartient à la génération succédant à celle de son (sa) conjoint(e), le lien de filiation entre Ego et son ascendant direct peut être modifié, c'est-à-dire masqué, Ego prenant alors la place de son ascendant ou cet ascendant prenant la place du sien (par exemple, MM devient M, FM > F, FM > M, MF > M, MF > F, FF > F) – ce qui signifie que le lien de descendance est supprimé. Si la paire originelle de germains est conservée, le lien de filiation concernant l'époux situé à la génération la plus basse est modifié, et inversement. L'ascendant direct de l'époux situé à la génération supérieure ne change jamais, sauf dans les interprétations féminines des cas du schéma 9 qui excluent du comput la paire originelle.

Commençons par les deux cas où tous les ascendants d'Ego sont du même sexe. En 8a, lorsque les ascendants sont masculins et que Ego masculin appartient à la génération supérieure à celle d'Ego féminin, Ego masculin occulte le père d'Alter et fait donc disparaître un lien de descendance, tandis qu'Ego féminin oublie son propre grand-père paternel et invente un lien de germanité entre son père et le père d'Alter : les deux manières de faire aboutissent au même résultat, à savoir la reconstitution d'un carré idéal-typique FBD = FBS. En 6d, même disposition avec les ascendants féminins et Ego féminin appartenant à la génération supérieure à celle de Ego masculin, les choix sont les mêmes, et le résultat identique : MZD = MZS.

Observons maintenant les figures symétriques inverses. En 7a (inverse de 8a), tous les ascendants sont masculins et Ego féminin appartient à la génération supérieure à celle de Ego masculin : Ego féminin supprime le père d'Alter et Ego masculin invente un lien de germanité entre son père et le père d'Alter ; les opérations sont strictement identiques à celles opérées en 8a par l'autre conjoint, et aboutissent à la même figure FBD = FBS. En revanche, en 9d (inverse de 6d), tous les ascendants sont féminins et Ego féminin appartient à la génération inférieure par rapport à Ego masculin, les résultats sont très différents : Ego masculin occulte la mère de son épouse et reforme un carré par lequel il montre qu'il épouse sa CPM ; alors que Ego féminin supprime la paire de germains originelle (la mère de son époux et sa propre grand-mère maternelle), instaure un lien de germanité entre sa propre mère et son propre époux, et dit qu'elle a épousé son MB, son « oncle maternel par comput » (*khal-ha fi l-hisab*). Ce choix féminin consistant à supprimer la paire originelle de germains pour obtenir un triangle de relations est observable dans tous les schémas de la série 9, c'est-à-dire lorsque Ego féminin appartient à la génération suivant celle de son époux, et que son premier ascendant est sa propre mère. Tandis que Ego masculin supprime de la chaîne dans les quatre cas la mère de son épouse et obtient donc des carrés qui décrivent logiquement les quatre figures du cousinage (successivement en 9a, FBD ; en 9b, FZD ; en 9c, MBD ; et en 9d, comme vu précédemment, MZD), Ego féminin ne garde de la chaîne que sa propre mère et dit épouser son MB par comput. Ce faisant, elle remplace le cousinage entre sa mère et son propre époux en une pseudo-relation de germanité, par comput.



Il est à noter que les femmes qui s'expriment ainsi utilisent bien le terme classificatoire « oncle maternel » et non pas l'expression descriptive « frère de la mère ». Ce faisant, elles pointent une figure d'inceste prohibée par le Coran qui interdit toute union entre oncle et nièce, comme entre tante et neveu, agnatique et utérin<sup>6</sup>. C'est pourquoi elles complètent l'expression en ajoutant « par comput », ce qui crée une figure particulière non répertoriée et donc non prohibée. Les figures réciproques n'apparaissent jamais, ni dans les interprétations d'Ego féminin (une tante n'« épouse » jamais son neveu par comput), ni dans celles d'Ego masculin (un oncle n'« épouse » jamais sa nièce par comput). Cet inceste par comput est une manière de dire strictement féminine. Le genre de la paire originelle de germains n'est pas dans cette série un critère pertinent. Du point de vue d'Ego féminin, seules deux générations comptent, la sienne et celle de sa mère. C'est ainsi que le cousin de sa mère, celui que cette dernière aurait pu ou dû épouser, devient « à la fois » le frère de sa mère et l'époux d'Ego. On observe donc un repositionnement, cumul ou glissement, des catégories de parenté, par lequel l'homme qui aurait pu être le père d'Ego devient son oncle et son mari, en même temps qu'une confusion des générations où un potentiel mari de mère devient mari d'Ego. La mère d'Ego n'ayant pas réalisé ce mariage pour son compte, sa fille le fait à sa place. L'inceste par comput constitue ici le rattrapage d'une alliance ratée à la génération précédente, la fille prenant la place de sa mère afin de restaurer la logique endogame.

### Réduction des chaînes et parenté rétrospective

Continuons la lecture des schémas en focalisant sur la personne qui disparaît. Dans trois cas, Ego masculin et Ego féminin choisissent de supprimer la même personne de la chaîne qui les relie. En 6a, c'est la mère d'Ego masculin qui disparaît, et les deux cheminements se réduisent à la forme FBD = FBS. En 6c, les deux Ego font disparaître le seul élément masculin de la chaîne, grand-père maternel d'Ego masculin et oncle maternel d'Ego féminin, et s'accordent pour dire que MZD = MZS. Enfin, en 8b, c'est le seul élément féminin de la chaîne qui est occulté, et FBD = FBS, dans la seconde version donnée par Ego masculin.

6. Le Coran s'adresse aux hommes, ne formule que des prohibitions et non des prescriptions.

- IV, 23, Les femmes : « Vous sont interdites : vos mères, vos filles, vos sœurs, vos tantes paternelles, vos tantes maternelles, les filles de vos frères, les filles de vos sœurs, vos mères qui vous ont allaités, vos sœurs de lait, les mères de vos femmes, les belles-filles placées sous votre tutelle, nées de vos femmes avec lesquelles vous avez consommé le mariage – nulle faute cependant ne vous sera imputée si le mariage n'a pas été consommé –, les épouses de vos fils, issus de vos reins ».

Les cousines sont mentionnées à propos du Prophète.

- XXXIII, 50, Les factions : « Ô toi, le Prophète ! Nous avons déclaré licites pour toi les épouses auxquelles tu as donné leur douaire, les captives que Dieu t'a destinées, les filles de ton oncle paternel, les filles de ton oncle maternel, les filles de tes tantes paternelles, les filles de tes tantes maternelles – celles qui avaient émigré avec toi – ainsi que toute femme croyante qui se serait donnée au Prophète pourvu que le Prophète ait voulu l'épouser. Ceci est un privilège qui t'est accordé, à l'exclusion des autres croyants ».

Dans tous les autres cas des schémas 6, 7 et 8, y compris dans la première version masculine de 8b, chaque Ego choisit d'occulter une personne différente. Si l'on retient dans une première lecture le critère de la position générationnelle d'Ego par rapport à Alter, on obtient une première proposition d'ensemble. Quand Ego masculin appartient à la génération suivant celle de son épouse (schémas 6 et 7), il fait disparaître son propre ascendant au second degré (son grand-père ou sa grand-mère patri- ou matrilatéral). Dans la même position générationnelle relative, Ego féminin occulte l'ascendant direct de son époux, sa mère en 6b et 6d, son père dans la série 7 : appartenant à la génération supérieure par rapport à son époux, elle supprime donc une relation de filiation et maintient la relation de germanité de son propre ascendant direct. Dans la situation générationnelle inverse, quand Ego féminin se situe en position basse (série 8), c'est l'opération inverse qui se produit : elle supprime son propre ascendant au second degré, et il supprime l'ascendant direct de son épouse. Ego masculin ou féminin agit en fonction de sa position générationnelle : en position haute, Ego fait remonter Alter à son niveau, dans une figure carrée ; en position basse, Ego maintient la différence de génération et forme un losange. Dans tous les cas, la réduction d'un mariage oblique passe mécaniquement par la suppression d'une relation d'ascendance ou de filiation et le recentrage de la relation de germanité existante, par le déplacement d'une personne d'une position à une autre.

Observons maintenant les réductions en fonction de la composition de la paire originelle des germains. Lorsque les époux sont issus d'une paire frère / frère (6a, 7a, 8a, 9a), Ego masculin épouse sa FBD ; Ego féminin épouse son FBS (quitte à effacer sa propre mère de la chaîne en 6a), sauf dans le dernier cas où elle transforme son MFBS en MB et conserve le lien avec sa matrilignée, jusqu'à établir l'inceste par comput – l'opération se répète dans la série 9, quelle que soit la composition de la paire originelle de germains. Inversement, quand la paire originelle est composée de deux sœurs (6d, 7d, 8d, 9d), le choix ne favorise pas systématiquement la combinaison MZS = MZD, et Ego ne s'inscrit pas forcément dans la lignée de son ascendant de même sexe.

Lorsque la paire originelle de germains est mixte, les manipulations tiennent compte des deux autres critères, positions générationnelles respectives des époux et genre de l'ascendant direct de chaque époux. Quand Ego féminin se situe dans la génération supérieure à celle de son époux, trois cas se présentent : soit la chaîne passe par son père, l'ascendant direct (père ou mère) de son époux disparaît (6b, 7b), elle épouse son FZS ; soit la chaîne passe par sa mère, le frère de sa mère disparaît (6c), elle épouse son MZS ; soit la chaîne passe par sa mère, l'ascendant direct de son époux est le père de ce dernier, elle épouse donc son MBS (7c). Ego masculin en position générationnelle haute agit de même dans les trois premiers cas (8c et 9c, 9b). Lorsque la seule femme de la chaîne est sa tante paternelle, la grand-mère paternelle de son épouse (8b), il propose deux réductions : FZSD > FZD ou FBD.

Quand Ego masculin est en position générationnelle basse, et que le parcours passe par le père d'Ego et sa grand-mère paternelle (7b), cette dernière disparaît et FMBD > FBD. Lorsque le cheminement passe par la mère d'Ego, trois cas se présentent : si l'ascendant d'Alter est son père (6b), la grand-mère maternelle d'Ego disparaît (MMBD > MBD) ; si c'est sa mère, le grand-père (6c) maternel d'Ego disparaît (MFZD > MZD) ; si le cheminement passe par le père d'Ego et la mère d'Alter (7c), Ego épouse sa FZD.

Ces opérations consistent donc, en supprimant un pas, à supprimer un lien de filiation (ascendance ou descendance) ou à déplacer, à faire glisser un lien de germanité afin d'obtenir la chaîne de liens Ascendance, Germanité, Descendance nécessaire au mariage des cousins. Dans la majorité des cas, Ego favorise la ligne selon son genre et conserve la paire originelle de germains. Mais même dans les autres cas, la logique reste identique : transformer la relation de cousinage entre Ego et l'ascendant direct de son Alter pour présenter Ego et Alter comme des cousins, transformer les relations entre les ascendants d'Ego et d'Alter afin de présenter les conjoints comme des « enfants de germains ». Autrement dit, fabriquer ou emphatiser la germanité, rétrospectivement.

Dans ces opérations, Ego perd forcément un parent et un lien de parenté. L'exception remarquable reste celle de l'« oncle maternel par comput », où Ego féminin perd son ascendant maternel au second degré et le germain de celui-ci, tandis qu'Alter perd son ascendant direct et le germain de celui-ci. Dans ce cas de figure, Alter occupe une double position singulière, celle de « frère de mère » et d'époux.

L'analyse des mariages obliques permet de dégager les processus qui œuvrent à la reconstruction de la généalogie lignagère. Il s'agit de penser les mariages dans la pratique, en ce qu'ils repositionnent les ascendants en accentuant certains liens de parenté dans la multiplicité engendrée par le système du mariage entre cousins. Les unions sont à la fois des bouclages, des resserrements, et des re-dispositions par modification des rôles. Dans ce contexte, les interprétations locales des mariages obliques constituent les indices majeurs des manipulations de plus large envergure.

### Les « enfants de sœur »

En dépit du soin consacré à ces affaires, il arrive que des mariages échappent à la règle, et que des jeunes filles soient mariées à l'extérieur du lignage. Ce sont les « oubliées » des stratégies matrimoniales, celles qui ne disposent plus d'un cousin malgré l'étendue du champ classificatoire, celles qui ont été convoitées trop longtemps par plusieurs prétendants sans que le choix ne se fasse, qui ont passé l'âge de faire un beau mariage ou dont les sœurs cadettes se sont déjà mariées. Un tel mariage peut également être arrangé hors du cercle de la parenté par deux voisins ou deux amis, dans des situations particulières comme le veuvage d'un père de famille. Du point de vue du groupe de la jeune fille, cette exogamie équivaut à une hypogamie féminine. Ces cas de « mauvais mariage » ne font pas l'objet de commentaire référant à une interdiction religieuse<sup>7</sup>. Ce sont des stratégies

interpersonnelles isolées, vivement critiquées par les autres décideurs potentiels. Par exemple, un homme plutôt jeune, dont les enfants ne sont pas encore en âge de se marier, utilise son statut local élevé (ses frères aînés sont émigrés) pour décider du mariage de sa nièce utérine avec un voisin. Cette union va à l'encontre de la stratégie globale du groupe de parenté et de celle, maternelle, de cette sœur plus âgée qui a déjà marié ses aînés dans le lignage ; c'est l'occasion d'une rupture fracassante entre le frère et la sœur. Ce qui montre *a contrario* la primauté de la relation « frère-sœur » dans l'organisation des mariages.

Ces unions exogamiques donc hypogamiques pour la femme sont perçues comme honteuses et doivent être réparées. Les femmes qui partent sont considérées par leur groupe d'origine comme des « sœurs » et ne changent pas de position de parenté. Elles ne deviennent pas les « épouses » de leur mari (*marat Fulan*), mais il est vrai qu'une femme mariée n'est que très rarement désignée comme « épouse d'Untel », sauf par les parentes les plus proches du couple, comme la sœur du mari. Pour Ego masculin, la sœur bien ou mal mariée reste une sœur. Pour les enfants de cet Ego, tant que cette sœur n'est pas mariée, elle est « sœur de mon père » ; quand elle se marie, elle devient « ma tante paternelle » ; quand elle enfante, elle est « mère d'Untel », et son enfant prend alors, réciproquement et pour tous les membres du groupe d'origine de sa mère, le teknonyme *ibn/bint Fulana* (fils/fille d'Unetelle). Alors que l'identité arabe ordinaire, patrilineaire, s'exprime sous la forme Untel (enfant) d'Untel – *Fulan (ibn) Fulan* (Untel [fils] d'Untel), *Fulana (bint) Fulan* (Unetelle [fille] d'Untel) –, les « enfants de sœur » sont considérés comme les « enfants de leur mère », c'est-à-dire : pour un garçon, *Fulan Fulana* (Untel [fils] d'Unetelle, fils de sa mère) ; pour une fille, *Fulana Fulana* (Unetelle [fille] d'Unetelle). Si le teknonyme des parents est le même quel que soit le type de mariage (on est toujours père ou mère de son enfant), la réciprocité du teknonyme d'un « enfant de sœur » marque bien la différence.

Lorsque des femmes parlent entre elles de ces « enfants de sœurs », elles ajoutent souvent qu'au Paradis, seule l'identité par la mère sera retenue, pour tous et toutes, car c'est la seule filiation certaine – autre manière de dire : au jour du Jugement Dernier, les hommes seront appelés par le nom de leur mère, le seul nom véritable, le seul dont chacun peut être sûr. Cette identité matrilatérale dénie la règle de filiation : les enfants ne s'inscrivent pas dans la filiation de leur père, n'obtiennent pas leur propre identité de filiation, mais portent celle de leur mère. Dans ce cas d'exogamie, qui permet de recourir momentanément au vocabulaire de l'échange, le groupe « donneur » de femmes refuse au groupe « receveur » tout droit sur la progéniture. Plus encore, il organise sa réintégration en mariant ces « enfants de sœurs » dans le groupe d'origine de leur mère. Pratiquement, en deux générations, le bouclage est effectué. Ce qui signifie que même les mariages exogames sont englobés dans une endogamie de type diachronique, qui marque le refus radical de l'exogamie, donc de l'échange.

7. D'après Pierre Bonte (2000a : 41), dans l'islam malékite, « l'égalité (*kafa'a*) exigée du conjoint masculin, obligatoirement de statut égal ou plus élevé que le femme aboutit de fait à l'interdiction de l'hypogamie féminine ».

Les locuteurs de ces expressions sont aussi des hommes, les frères et les cousins de ces femmes mal mariées. Si ces enfants sont ceux de « nos » sœurs, ce sont aussi les « nôtres », et cette filiation pose à nouveau la germanité comme ciment générationnel. D'une génération à la suivante, l'apostrophe « Untel fils d'Une-telle » est une forme de plaisanterie permise entre parents proches, où l'hypothétique matrifiliation sert l'expression de la proximité. Vis-à-vis des hommes de cette génération, le statut des « filles de sœurs » est global et ne dépend pas du type de mariage, endogame ou exogame, de leur mère : elles sont toutes « leurs filles », qui deviendront leurs brus. L'homme qui interpelle un « fils de sœur » s'adresse en même temps à son neveu, dans une relation de proximité, de plaisanterie, de complicité, qui rappelle la relation « frère-frère » et la relation « frère-sœur ». Pour Ego masculin, le « fils de sœur » est le gendre qui lui reviendra s'il lui donne sa propre fille en mariage : il se positionne donc aussi en tant que futur beau-père. En résumé, se jouent dans cette appellation « enfant de sœur » à la fois la présentation de la paire « frère-sœur », la relation oncle/neveu (nièce), la relation oncle maternel/neveu utérin (c'est-à-dire la reconnaissance de la filiation par les sœurs), et la relation d'alliance entre un homme et son gendre (et sa bru). Dans ce contexte, la logique terminologique transforme le mauvais mariage en « non-mariage », la patrifiliation en matrifiliation, l'avunculat élargi à la nièce utérine en paternité, et impose la filiation contre l'alliance. Pratiquement, l'épisode exogame, hors-norme, est d'abord dénié puis effacé par l'action de la paire « frère-sœur ».

Ces dispositifs de régulation sont également illustrés par le rôle rituel particulier que joue l'oncle maternel lorsqu'un frère et une sœur marient leurs enfants (MBS = FZD ; MBD = FZS). Les dépenses, d'ordinaire réparties entre le marié, son père, ses frères aînés et ses oncles, se concentrent symboliquement sur l'oncle maternel qui est de plus sollicité par toutes les femmes de la famille, et en particulier par sa sœur. En réalité, les frais sont partagés comme à l'ordinaire, mais l'oncle maternel est désigné comme le personnage central d'un drame qui met en scène cette union quasi incestueuse : le mariage de ses propres enfants avec les enfants de sa sœur montre la force du lien qui l'attache à cette dernière. La paire « frère-sœur » se singularise au sein de la fratrie, en excluant les conjoints qui ne sont après tout que des cousins.

### Des frères aux cousins, des cousins aux “frères-sœurs”

Les jeux de main exposés et commentés plus haut montrent que l'étendue du champ généalogique détermine pour une part les types de manipulation. Le mode opératoire est souvent distinct chez les hommes et chez les femmes. De manière générale, Ego masculin multiplie les sauts de générations, réduit les cheminements, raisonne sur un nombre réduit de strates et de lignées, dans l'unilatéralité, sur un mode classificatoire. Comme tout bon mariage est un mariage entre CPP, tout mariage est un « mariage d'hommes », se limitant quand c'est possible au parcours agnatique ; le champ matrimonial d'Ego masculin est

exclusif, autant qu'il le peut. Ego féminin développe un mode descriptif de désignation des positions relatives de parenté, en jouant sur plus de strates et de lignées, et dans la bilatéralité. Tout mariage est un « mariage de femmes », atteignant une dimension cognatique, et en même temps un « mariage d'hommes », les femmes agissant ainsi comme les meilleurs opérateurs patrilineaires ; le champ matrimonial d'Ego féminin, comme le champ plus étendu des liens de parenté, est inclusif. Ces différents usages du champ de parenté révèlent que l'endogamie comme valeur sociologique forte n'est pas contrainte dans un espace matrimonial qui ne présenterait que des unions entre CPP. D'une manière ou d'une autre, généralement par réduction, chacun épouse sa *bint 'amm* (la fille de son oncle paternel) – ici, « oncle paternel » est bien un terme classificatoire. Mais chacune n'épouse pas son *ibn 'amm* (le fils de son oncle paternel) : le terme classificatoire existe, utilisé par les hommes et par les femmes, mais ces dernières considèrent de manière globale que ce « fils de frère de père » gagne à être reconnu comme un cousin croisé.

Une dimension supplémentaire de cette logique est observable dans les termes d'adresse utilisés entre époux. Jeunes mariés, ils se parlent peu, emploient les prénoms dans l'intimité et échangent des termes de cousinage dans le cercle familial, poursuivant en cela l'usage auquel ils étaient habitués depuis leur enfance et qui avait, un temps, à l'adolescence, constitué leur langage amoureux. Lorsqu'ils deviennent parents, l'interlocution s'établit entre *oum Fulan* (mère d'Untel) et *abou Fulan* (père d'Untel), et cette identité prend le pas sur toutes les autres expressions de parenté dans la famille étendue. Mais leur nouveau statut de géniteur leur confère aussi le droit de s'attribuer réciproquement les termes de *oukhti* (ma sœur) et *akhi* (mon frère), et ces termes sont les plus courants entre époux<sup>8</sup>.

Si l'on replace cet usage dans la chronologie de la vie, on observe pour chaque génération une période d'enfance où chacun possède des frères et des sœurs dans l'entourage familial proche, des cousins et des cousines dans une sphère élargie qui deviennent à l'adolescence, s'ils sont de même sexe, les compagnons (les compagnes) les plus proches, tandis qu'une certaine distance régit les rapports entre collatéraux de sexe opposé. Ces mêmes cousins s'épousent et redeviennent proches dans le mariage, puis la parentalité les transforme en frères et sœurs métaphoriques. Cette paire « frère-sœur » dans le mariage sera mise en relation avec d'autres paires de germains, de même sexe ou de sexe opposé, quand elle mariera ses propres enfants. En même temps, elle sera scindée pour reconstituer avec d'autres demi-paires de parents, des paires de collatéraux qui marieront leurs enfants, cousins entre eux.

8. En Nubie, le discours amoureux engage des cousins et non des germains, contrairement à ce que Germaine Tillion présente comme commun au Maghreb : « Dans les pays de langue arabe comme dans les régions parlant berbère, le poète appelle celle qu'il aime d'amour *ma sœur*. Lorsque l'auteur du chant d'amour est une femme, elle appelle son amant *mon frère* » (1966 : 128). La cinquième partie de son ouvrage s'intitule : « Voici venue la fête de nos noces, ô mon frère ».

Toute la question du mariage « arabe » tient au positionnement relatif des générations. La condition préalable au mariage des cousins est bien la germanité de leurs ascendants, mais cette germanité apparaît également, inversement, comme la résultante du mariage des cousins. Avant d'être ou tout en étant cousins et cousines, ce sont surtout des enfants de germains, réels ou classificatoires, qui se marient. La germanité entraîne la collatéralité qui elle-même redéfinit, de manière ascendante, les interrelations de parenté à la génération précédente. Si les enfants font leurs parents, les parents aussi marient leurs enfants afin d'affirmer leur propre statut de germains entre les collatéraux de leur propre génération. La germanité est la condition première et logique du cousinage, mais le cousinage sous la forme du mariage dit, en retour, quelque chose sur la germanité, la faisant exister par l'énonciation. Autrement dit, le cousinage fabrique de la germanité, et cette corrélation entre ces deux manières de dire une proximité, voire même une identité de parenté, contribue à la constitution d'une représentation très singulière de la reproduction des générations, où chaque strate généalogique est constituée de paires « frère-sœur », qui produisent les paires « frère-sœur » de la génération suivante. Dans cette acception, la germanité n'est plus pensée seulement sur le mode masculin, comme le veut son usage segmentaire, mais étendue à la relation entre germains de sexe opposé, et c'est bien ce qui détermine le sens de la parenté.



Questionner le mariage « arabe » du côté des femmes permet de revenir sur l'idéologie agnatique en examinant comment cette affaire de latéralité s'inscrit dans les représentations de la tribu. Ici, comme ailleurs dans l'aire culturelle arabo-musulmane, la tribu s'autodésigne par deux expressions : *banu Fulan*, ce sont les « fils de... » l'ancêtre, ceux qui constituent les lignes verticales de filiation selon la règle de patrifiliation ; *awlad al-'amm*, ce sont les « enfants de l'oncle paternel », ceux qui appartiennent symboliquement à un même ensemble généalogique horizontal, qui se reproduit de génération en génération. Cette double dénomination souligne deux conceptions de l'identité : la première, d'ordre global, met en avant le mode de constitution des groupes lignagers, tandis que la seconde expose le mode d'organisation et de reproduction des groupes de parenté. Cette partition renvoie effectivement à deux types d'organisation des mêmes individus : celui des pères, des fils et des frères, et celui des oncles, des neveux et des cousins (métaphoriquement : la chaîne et la trame). Autrement dit, l'espace de la filiation et l'espace du mariage, puisque les *awlad al-'amm* constituent la classe des conjoints potentiels, CCP réels ou classificatoires.

La segmentarité se construit donc par cet exercice de tissage à double échelle : globalement, les unités sont bien composées de frères, mais chaque unité se reproduit à travers le mariage des cousins, en jouant sur les côtés. La logique particulière du mariage « arabe » considère le cousin comme un substitut du frère et pousse la relation de germanité, conséquence de la règle de filiation, vers une figure matrimoniale. C'est ici que le modèle segmentaire fondé sur la relation

« frère-frère » trouve sa cohérence idéologique, et donc sa limite, tandis que le mariage des enfants de ces deux frères, qui n'existe réellement que dans le domaine classificatoire, situe la parenté pratique dans un système de parentèle, organisé à partir de la paire « frère-sœur ». Le mariage vu par les hommes pose que la continuité des générations passe par les frères ; la version commune aux hommes et aux femmes substitue aux frères les cousins ; les femmes disent que ce sont les frères et les sœurs qui reproduisent les générations.

Plutôt que de contraindre le débat dans les limites vite atteintes de l'agnatisme, comme représentation et comme pratique, il faut admettre que l'attention aux autres modes de calcul de la filiation<sup>9</sup> crée de nouvelles lectures du mariage « arabe », qui permettent de réfléchir sur le « sens » de la parenté. En écoutant les points de vue d'Ego féminin et en tenant compte des versions mixtes ou partagées, il apparaît que les stratégies féminines en matière de parenté ne visent l'organisation des mariages qu'en première instance. Le plus important reste la reproduction sociale, c'est-à-dire la filiation comme mode opératoire de relations. Les femmes n'œuvrent pas à favoriser tel ou tel type de mariage, mais elles utilisent les unions comme des moyens de mettre en avant certains types de liens, dans le champ de la filiation, de la germanité et de la consanguinité. L'idéologie du mariage peut se réduire à l'énoncé masculin FBS = FBD, et peut se développer au féminin sur le mode « être lié des deux côtés », tandis que les pratiques et les représentations de la parenté s'inscrivent dans l'idéologie du lignage. Tout porte en effet à penser que c'est la filiation plutôt que l'endogamie qui préside au mariage. Les situations marginales (exogamie, hypogamie) sont réglées par des dispositifs lignagers et des procédés terminologiques qui effacent le mauvais mariage, et les cas limites (inceste par comput) trouvent des solutions généalogiques rétrospectives qui modifient les interrelations de la génération précédente. L'alliance de mariage est systématiquement déniée au profit de la filiation, dont les producteurs métaphoriques sont le frère et la sœur qui se situent à l'origine (la germanité fait le cousinage) et à l'aboutissement (les époux-parents s'appellent réciproquement « mon frère-ma sœur ») de la parenté. Le mariage et la procréation sont des non-événements dans le schéma de la reproduction sociale se fondant exclusivement sur la filiation.

Autrement dit, ma proposition vise à reformuler le fameux proverbe « Moi contre mon frère ; mes frères et moi contre mes cousins ; mes cousins, mes frères et moi contre les autres », en révélant ce que cette association masculine multiforme porte en creux : un individu – la femme en tant que cousine, épouse et sœur –, et une relation – « frère-sœur ».

MOTS CLÉS/KEYWORDS : parenté/*kinship* – mariage « arabe »/*patrilineal parallel cousin marriage* – endogamie/*endogamy* – genres/*gender relations* – relation « frère-sœur »/*« brother-sister » relation*.

9. L'opinion de Pierre Bonte s'inscrit dans un cadre comparatif spécifique : « Le calcul de la filiation, répétons-le, s'effectue en ligne exclusivement patrilinéaire chez les Arabes alors que les Touaregs utilisent l'une et / ou l'autre ligne, avec une nette inflexion matrilinéaire » (2000b : 139).

Barry, Laurent S.

1998 « Les modes de composition de l'alliance : le "mariage arabe" », *L'Homme* 147 : 17-50.

2000 « L'union endogame en Afrique et à Madagascar », *L'Homme* 154-155 : 67-100.

Barth, Fredrick

1954 « Father's Brother's Daughter Marriage in Kurdistan », *Southwestern Journal of Anthropology* 10 : 164-171.

Bonte, Pierre

1994 « Manière de dire ou manière de faire : peut-on parler d'un mariage "arabe" ? », in Pierre Bonte, ed., *Épouser au plus proche : inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*. Paris, Éd. de l'Ehess : 371-398.

2000a « L'échange est-il un universel ? », *L'Homme* 154-155 : 39-66.

2000b « Les lois du genre : approches comparatives des systèmes de parenté arabes et touaregs », in Jean-Luc Jamard, Emmanuel Terray & Margarita Xanthakou, eds, *En substances : textes pour Françoise Héritier*. Paris, Fayard : 135-156.

Bourdieu, Pierre

1980 « Les usages sociaux de la parenté », in *Le Sens pratique*. Paris, Minuit : 271-331.

Brown, Cecil H. & Saad Sawoyan

1977 « Descent and Alliance in an Endogamous Society : A Structural Analysis of Arab Kinship », *Information sur les sciences sociales / Social Sciences Information* 16 (5) : 581-599.

Caratini, Sophie

1989 « À propos du mariage "arabe". Discours endogame et pratiques exogames : l'exemple des Rgaybat du nord-ouest saharien », *L'Homme* 110 : 30-49.

Chelhod, Joseph

1965 « Le mariage avec la cousine parallèle dans le système arabe », *L'Homme* 5 (3-4) : 113-173.

Conte, Édouard

2000 « Mariages arabes : la part du féminin », *L'Homme* 154-155 : 279-308.

Copet-Rougier, Élisabeth

1994 « Le mariage "arabe", une approche théorique », in Pierre Bonte, ed., *Épouser au plus proche : inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*. Paris, Éd. de l'Ehess : 453-473.

Le Coran...

1990 *Le Coran : essai de traduction* par Jacques Berque. Paris, Sindbad.

Cuisenier, Jean

1962 « Endogamie et exogamie dans le mariage arabe », *L'Homme* 2 (2) : 80-105.

Cuisenier, Jean & André Miquel

1965 « La terminologie arabe de parenté : analyse sémantique et analyse componentielle », *L'Homme* 5 (3-4) : 17-59.

Dumont, Louis

1971 *Introduction à deux théories d'anthropologie sociale : groupes de filiation et alliance de mariage*. Paris-La Haye, Mouton (EPHE, VI<sup>e</sup> section, « Les textes sociologiques » 6).

Ferchiou, Sophie

1992 *Hasab wa nasab : parenté, alliance et patrimoine en Tunisie*. Paris, Éd. du CNRS.

Fogel, Frédérique

1997 *Mémoires du Nil : les Nubiens d'Égypte en migration*. Paris, Karthala.

Jamous, Raymond

1981 *Honneur et Baraka : les structures sociales traditionnelles dans le Rif*. Paris, Éd. de Maison des sciences de l'homme.

Khuri, Fuad

1970 « Parallel Marriage Reconsidered : A Middle Eastern Practice that Nullifies the Effect of Marriage on Intensity of Family Relationships », *Man n.s.* 5 : 597-618.

Lefébure, Claude

1981 « Le mariage des cousins parallèles patrilatéraux et l'endogamie de lignée agnatique : l'anthropologie de la parenté face à la question de l'endogamie », in C. Lacoste-Dujardin, ed., *Production, Pouvoir et Parenté : dans le monde méditerranéen, de Sumer à nos jours*. Paris, P. Geuthner : 195-207.

Lévi-Strauss, Claude

1959 « Le problème des relations de parenté », in *Systèmes de parenté : entretiens interdisciplinaires sur les sociétés musulmanes*. Paris, EPHE, VI<sup>e</sup> section : 13-20.

1983 « Du mariage dans un degré rapproché », in *Le Regard éloigné*. Paris, Plon : 127-140.

Murphy, Robert & Leonard Kasdan

1959 « The Structure of Parallel Cousin Marriage », *American Anthropologist* 61 (1) : 17-29.

1967 « Agnation and Endogamy : Some Further Considerations », *Southwestern Journal of Anthropology* 21 : 1-14.

Peters, Emrys L.

1967 « Aspects of Affinity in a Lebanese Maronite Village », in John G. Peristiany, ed., *Mediterranean Family Structures*. Cambridge, Cambridge University Press : 27-79.

Tillion, Germaine

1966 *Le Harem et les Cousins*. Paris, Le Seuil.

Frédérique Fogel, *Du mariage "arabe" au sens de la parenté : de "frère-frère" à "frère-sœur"*. — Cet article introduit la dimension des genres dans l'analyse du mariage des cousins parallèles patrilatéraux. Si la reproduction de l'agnatisme passe par une préférence mnésique masculine, le discours de parenté émis par Ego féminin fait également usage de la latéralité et du cognatisme. L'ensemble des liens, masculins, féminins et mixtes, définit un champ de pratiques et de représentations dans lequel le mariage des cousins renforce la germanité à la génération précédente. Cette parenté à rebours permet le passage de la paire « frère-frère » qui figure théoriquement le point nodal du système segmentaire, à la paire « frère-sœur » qui constitue véritablement l'opérateur central de la parenté arabe. La reproduction générationnelle est alors envisagée sur le modèle suivant : chaque strate généalogique est constituée de paires « frère-sœur » qui produisent les paires identiques de la génération suivante.

Frédérique Fogel, *On Patrilateral Parallel Cousin Marriage in the Sense of Kinship : From "Brother-Brother" to "Brother-Sister"*. — The gender dimension is introduced into the analysis of patrilineal parallel cousin marriage. Although reproducing agnatic descent involves a mnemonic masculine preference, the feminine Ego's discourse about kinship also refers to collaterality and cognation. The set of masculine, feminine and mixed bonds defines a field of practices and mental representations wherein marriage between cousins reinforces bonds between full siblings in the preceding generation. This backward-looking kinship opens the passage from the brother-brother pair (the theoretical nodal point in the segmentary system) to the brother-sister pair (the central operator in Arab kinship). Generational reproduction is thus seen in terms of the following model : each genealogical stratum is formed by brother-sister pairs that produce identical pairs in the following generation.